Accusé de réception en préfecture 021-242100410-20210630-CM20210630_030-DE

Date de télétransmission : 05/07/2021 Date de réception préfecture : 05/07/2021

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 30 juin 2021

Président: Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame WALIDI-ALAOUI

Convocation envoyée le 24 juin 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86 Nombre de présents participant au vote : 71

Nombre de membres en exercice : 86 Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN Monsieur Pierre PRIBETICH Monsieur Thierry FALCONNET Madame Nathalie KOENDERS Monsieur José ALMEIDA Monsieur Rémi DETANG Madame Sladana ZIVKOVIC Monsieur Jean-François DODET Madame Françoise TENENBAUM Monsieur Jean-Patrick MASSON Monsieur François DESEILLE Monsieur Dominique GRIMPRET Madame Danielle JUBAN Madame Géraldine CHEDOZ suppléante de M. Jean-Claude GIRARD Madame Claire TOMASELLI Monsieur Philippe LEMANCEAU Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN Monsieur Antoine HOAREAU Monsieur Hamid EL HASSOUNI Monsieur Benoît BORDAT Madame Christine MARTIN Madame Nadjoua BELHADEF Madame Océane CHARRET-GODARD

Monsieur Denis HAMEAU Monsieur Nicolas BOURNY Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM Monsieur Christophe AVENA Madame Stéphanie VACHEROT Monsieur Marien LOVICHI Madame Dominique MARTIN-GENDRE Monsieur Christophe BERTHIER Monsieur Georges MEZUI Madame Laurence FAVIER Monsieur Massar N'DIAYE Monsieur Jean-François COURGEY Monsieur Emmanuel BICHOT Madame Caroline JACQUEMARD Monsieur Stéphane CHEVALIER Madame Céline RENAUD Monsieur Laurent BOURGUIGNAT Monsieur Bruno DAVID Madame Laurence GERBET Madame Claire VUILLEMIN Monsieur Olivier MULLER Madame Karine HUON-SAVINA Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur Lionel SANCHEZ Monsieur Nicolas SCHOUTITH

Monsieur Patrick AUDARD Monsieur Léo LACHAMBRE Madame Hana WALIDI-ALAOUI Monsieur Samuel LONCHAMPT Madame Bénédicte PERSON-PICARD Madame Catherine VICTOR Madame Dominique BEGIN-CLAUDET Monsieur Laurent GOBET Monsieur Jean DUBUET Madame Anne PERRIN-LOUVRIER Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY Madame Céline TONOT Monsieur Jean-Marc RETY Madame Catherine PAGEAUX Monsieur Didier RELOT Madame Monique BAYARD Madame Catherine GOZZI Monsieur Philippe SCHMITT Madame Isabelle PASTEUR Monsieur Frédéric GOULIER Madame Noëlle CAMBILLARD Monsieur Cyril GAUCHER Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX

Membres absents:

Monsieur Guillaume RUET Madame Kildine BATAILLE Monsieur Patrick CHAPUIS Monsieur Gaston FOUCHERES Monsieur Jean-Michel VERPILLOT Monsieur Patrick BAUDEMENT Monsieur Philippe BELLEVILLE Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Monsieur François REBSAMEN Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Patrice CHATEAU Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET Monsieur Adrien GUENE pouvoir à Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Madame Océane CHARRET-GODARD

DM20210630 030 N°30 - 1/3

OBJET: DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Réalisation d'aménagements cyclables structurants – Approbation des projets 2021 - Demandes de subventions

En lien avec le Programme d'Orientations et d'Actions Déplacements du PLUi-HD, en particulier l'action B2 « *Poursuivre l'aménagement d'un réseau cyclable intercommunal, pour un maillage continu et sécurisé afin d'atteindre 12 % de part modale en 2030* », six opérations structurantes cyclables sont prévues dans le cadre du programme 2021 :

- la liaison Dijon Longvic : route de Dijon,
- la liaison Dijon Chenôve : avenue Roland Carraz,
- la requalification du carrefour Salengro à Dijon,
- la liaison communale de Chevigny-Saint-Sauveur : boulevard John Fitzgerald Kennedy,
- la liaison communale de Saint-Apollinaire : aménagement du chemin de chantier existant parallèle à l'avenue Georges Bril,
- la liaison Dijon Fontaine-lès-Dijon Ahuy : route d'Ahuy / route de Dijon.

Les aménagements s'inscrivent dans la carte du schéma directeur 2004 mise à jour en 2019 ainsi que dans le nouveau schéma directeur en cours d'élaboration.

La liaison Dijon-Longvic depuis le parc de la Colombière jusqu'au centre de Longvic a pour objectif de renforcer et de sécuriser les échanges entre ces deux communes. Cette portion sera raccordée aux pistes cyclables des allées du Parc. Ainsi l'axe Dijon-Longvic sera sécurisé dans son intégralité. Les travaux sont envisagés à partir de l'automne 2021 pour un montant estimé à 1 500 000 € HT.

L'aménagement de l'avenue Roland Carraz sur la liaison Dijon-Chenôve permettra de sécuriser l'accès à une partie de la zone d'activité. L'avenue Roland Carraz, en continuité de l'avenue Jean Jaurès, est un axe très routier. L'objectif est de rendre l'avenue plus urbaine en réduisant l'emprise de la voiture au profit des mobilités actives et des transports collectifs. Les travaux sont envisagés à partir à l'automne 2021 pour un montant estimé à 300 000 € HT.

La requalification du carrefour Salengro à Dijon permettra de résoudre la discontinuité cyclable aujourd'hui existante entre le boulevard Mansart (aménagé en 2020) et le boulevard Robert Schumann. Ce carrefour s'inscrit dans l'aménagement d'une « rocade » cyclable sur les boulevards dijonnais. Les travaux sont envisagés de fin 2021 à début 2022, pour un montant estimé à 500 000 € HT.

La liaison communale de Chevigny-Saint-Sauveur sur le boulevard John Fitzgerald Kennedy fait partie d'un itinéraire structurant de la métropole entre Dijon et Magny-sur-Tille en passant par Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur. La portion Dijon-Quetigny est déjà aménagée, tout comme un tronçon sur la commune de Chevigny-Saint-Sauveur. L'aménagement du boulevard John Fitzgerald Kennedy permet d'anticiper la future requalification des boulevards Jan Pallach et Salvador Allende déjà en réflexion. Les travaux sont envisagés de fin 2021 à début 2022, pour un montant estimé à 300 000 € HT.

La liaison communale de Saint-Apollinaire a pour objectif de compléter l'aménagement réalisé par le Département de la Côte-d'Or entre Varois-et-Chaignot et Saint-Apollinaire. La conversion du chemin de chantier existant parallèle à l'avenue Georges Bril permettra de desservir le nouveau site du DFCO depuis Dijon en passant par le centre-ville de Saint-Apollinaire (piste cyclable sur route de Gray) et depuis Varois-et-Chaignot. A terme, ce tronçon fera également partie d'un itinéraire départemental entre Arc-sur-Tille et Varois-et-Chaignot en passant par Saint-Apollinaire. Les travaux sont envisagés à l'automne 2021 pour un montant estimé à 100 000 € HT.

DM20210630 030 N°30 - 2/3

La liaison Dijon-Fontaine-lès-Dijon-Ahuy a pour objectif de sécuriser cet axe très emprunté. Elle permettra d'améliorer la desserte cyclable au nord de Dijon à la fois pour des déplacements utilitaires et des déplacements de loisirs. En effet, de nombreux cyclotouristes et cyclosportifs empruntent déjà la route d'Ahuy et la route de Dijon pour sillonner la campagne environnante. Compte-tenu de la superposition de divers projets ayant un impact sur cet axe routier (échangeur de la LINO, projet urbanistique Venise 2), les travaux cyclables seront au mieux réalisés en 2022. Toutefois, afin d'assurer une bonne prise en compte des cyclistes dans chacun des projets, les études se dérouleront en 2021. Le montant estimé des travaux est aujourd'hui de 1 000 000 € HT.

Dijon Métropole sollicitera donc toutes les aides susceptibles d'être accordées au taux maximum, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du programme opérationnel FEDER/FSE, ainsi que sur ses fonds spéciaux.

Le coût total de ces opérations est donc estimé à 3,7 M€ HT.

Vu l'avis de la commission déplacements, mobilités et space public,

Le Conseil, Après en avoir délibéré, Décide :

- d'approuver les projets de réalisation des six opérations structurantes dans le cadre du programme 2021 2022 d'aménagements cyclables,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à solliciter, au taux maximum, pour la réalisation de ces travaux, l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, et de la Région Bourgogne-Franche-Comté, en sa qualité d'autorité de gestion du PO FEDER/FSE, ainsi que sur ses fonds spéciaux,
- de dire que le financement de ces travaux sera assuré sur les crédits prévus aux budgets primitifs 2021 et 2022 du budget principal de Dijon métropole,
- d'autoriser Monsieur le Président, ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de ces décisions.

Scrutin Pour: 79 Abstention: 0

Contre: 0 Ne se prononce pas: 0

DONT 8 PROCURATION(S)

DM20210630 030 N°30 - 3/3